



FICHE 43 Études bibliographiques environnementales pour les zones marines et terrestres de la façade

1. Études bibliographiques pour les zones marines

L'État, avec l'appui d'un bureau d'études spécialiste du milieu marin - Créocéan - réalise des études environnementales pour la planification de l'éolien en mer. Un rapport d'étude et une fiche résumée de ces travaux seront versés au cours du débat public.

Les études en cours sont composées d'un grand nombre de cartographies sur l'environnement. Ces cartes portent sur les compartiments suivant :

- l'avifaune (les oiseaux),
- les mammifères marins (par exemple les marsouins, les dauphins...),
- l'ichtyofaune (les poissons) et les méga-invertébrés (les mollusques et les crustacés),
- les habitats benthiques (c'est-à-dire les habitats des fonds marins).

Ces compartiments font l'objet d'études et de recensement réguliers, permettant de collecter des données géolocalisées et donc de réaliser des analyses spatiales fines de la répartition des espèces et des habitats sur les façades.

Les cartes ainsi produites aideront le public et l'État à identifier des zones de moindres contraintes pour la biodiversité en vue du développement de l'éolien en mer.

2. Études bibliographiques pour les zones terrestres

La zone d'étude pour le raccordement à terre est découpée en 3 zones d'étude, appelées :

- zone d'étude pour le raccordement à terre A (ZRTA), la plaine du Roussillon ;
- zone d'étude pour le raccordement à terre B (ZRTB), les Corbières maritimes, les étangs du golfe de Narbonne et le massif de la Clape ;
- zone d'étude pour le raccordement à terre C (ZRTC), le golfe de Fos.

La zone d'étude terrestre a fait l'objet d'une étude bibliographique pour identifier les enjeux environnementaux sur les thématiques suivantes : milieu physique, biodiversité, patrimoine et paysage, milieu humain. Cette étude a été réalisée par le bureau d'études Géonomie.

Les cartes de ces zones d'études sont présentées à la fin de la fiche.

2.1 Le littoral

La ZRTA, la ZRTB, la ZRTC et l'ouest de la ZRTD connaissent des évolutions du trait de côte (avancées ou reculs) assez marquées liées principalement à l'action de la houle et à la submersion marine due à la montée des eaux.

Du sud de la ZRTA jusqu'à l'ouest de la ZRTD, la côte est sableuse et présente un profil très rectiligne. Puis vient le golfe de Fos qui s'enfonce dans les terres, entre le delta du Rhône et l'étang de Berre, à partir duquel la côte rocheuse prend le pas sur la côte sableuse.

La prise en compte des zones d'évolution du trait de côte est déterminante pour la définition du lieu d'implantation des chambres d'atterrissage. Ces dernières devant être positionnées en bordure du littoral, les zones de forts reculs sont à éviter.

Jouxtant le littoral, des étangs sont situés au nord et au sud de la ZRTA, au sud, au centre et au nord-ouest de la ZRTB, au sud de la ZRTC et au sud-ouest et à l'est de la ZRTD. Ces complexes lagunaires, séparés de la mer par un lido sableux interrompu par des chenaux, sont alimentés en permanence par de l'eau douce provenant de cours d'eau. Ces milieux humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel de grand intérêt, en raison de leur richesse biologique. En effet, ces eaux saumâtres abritent un écosystème rare.

Du fait de son contexte géographique et de ses spécificités hydrodynamiques, le littoral et ses étangs constituent un ensemble à enjeux forts. Les étangs et les zones humides associées dont l'équilibre est fragile devront être, dans la mesure du possible, évités.

2.2 Le réseau hydrographique

Les zones d'étude ZRTA, ZRTB, sont drainées par des réseaux hydrographiques denses et ramifiés. Ils s'articulent pour la ZRTA autour des trois fleuves côtiers de l'Agly, la Têt et le Réart, ainsi qu'autour des étangs du littoral de Leucate et de Canet-Saint-Nazaire et pour la ZRTB de 4 cours d'eau principaux : l'Aude, l'Orbieu, l'Aussou et la Berre. La ZRTC est quant à elle drainée par un cours d'eau majeur, le Rhône, dont le bras du Grand-Rhône se jette dans la mer au niveau de la zone d'étude.

La conjonction de plusieurs éléments, notamment la localisation de ces zones au pied de reliefs, de leurs terres de faibles altitudes et leurs côtes sableuses, rendent leurs plaines littorales vulnérables au risque inondation par crue des cours d'eau mais aussi par submersion marine.

La gestion de ces cours d'eau et de leur bassin-versant est réalisée conformément aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée décliné à travers des schémas d'aménagement de gestion et des eaux (SAGE). Les objectifs de ces documents visent principalement à avoir une gestion quantitative de la réserve en eau durant l'année, à garantir et maintenir une bonne qualité physicochimique des eaux (assainissement, pesticides, épandages, etc.), à préserver les milieux aquatiques et les zones humides et, enfin, à limiter les épisodes de crues et à gérer les inondations.

La prise en compte de ces objectifs dans le cadre du projet est nécessaire. En effet, avant la mise en œuvre du projet, il sera vérifié que les ouvrages sont bien compatibles avec le SDAGE et les SAGE concernés.

L'ensemble de ces cours d'eau forme la trame bleue du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) intégré dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La préservation du réseau hydrographique et de ses écoulements constitue un enjeu fort dans des régions subissant régulièrement des aléas climatiques extrêmes (sécheresse, inondations).

2.3 Les boisements

Au niveau de la ZRTA – et bien que le département des Pyrénées-Orientales soit considéré comme un département forestier – la plaine du Roussillon a un taux très faible de boisement (3 %); la plaine est presque exclusivement agricole.

Au niveau de la ZRTB, le massif des Corbières et le massif de la Clape sont très majoritairement recouverts de boisements. Le reste de la zone est peu boisé et majoritairement constitué de zones agricoles. Leur préservation sera recherchée lors de la définition du projet.

Ces milieux boisés souvent dégradés par les incendies constituent un enjeu important et devront être, dans la mesure du possible, préservés lors de la définition du projet.

Au niveau de la ZRTC, les reliefs de l'est sont très majoritairement recouverts de boisements. Quelques boisements sont aussi présents autour des installations du port de Fos.

Le reste de la zone est très majoritairement constitué de zones urbanisées, industrielles ou bien de zones humides et de surfaces en eau.

De par leur faible représentativité dans la ZRTC, ces milieux boisés constituent un enjeu important et devront être, dans la mesure du possible, préservés lors de la définition du projet.

2.4 La biodiversité

Sur les quatre zones, plusieurs secteurs abritent des milieux d'intérêt pour la faune et la flore, et font l'objet d'inventaires et de protections et zonages réglementaires.

Sur la ZRTA, le massif de Fenouillèdes au sud-ouest et la plaine du Roussillon comportent 28 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de types 1 et 2, 1 zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), 1 site Natura 2000 Oiseaux et le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes. À l'est, les complexes lagunaires (étangs), les marais et lidos situés au niveau du littoral comprennent 21 ZNIEFF de types 1 et 2, 2 ZICO, 2 Sites Natura 2000 Oiseaux, 7 Sites Natura 2000 Habitats, une Zone humide protégée par la Convention de Ramsar, 1 Arrêté préfectoral de protection de biotope et 1 Réserve naturelle nationale. La préservation de ces milieux terrestres est renforcée par la présence du Parc naturel marin du golfe du Lion en mer.

Sur la ZRTB, le massif des Corbières et son prolongement par le massif de Fontfroide et les petites Corbières narbonnaises regroupe 68 ZNIEFF de types 1 et 2, 3 ZICO, 8 sites Natura 2000 Oiseaux, 7 sites Natura 2000 Habitats, 1 Arrêté préfectoral de protection de biotope, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes. Les complexes lagunaires (étangs), les marais et lidos situés au niveau du littoral à l'est et au nord-est comportent 41 ZNIEFF de types 1 et 2, 6 ZICO, 7 sites Natura 2000 Oiseaux, 7 sites Natura 2000 Habitats, 2 zones humides protégées par la Convention de Ramsar ainsi qu'un réseau important de petites zones humides, notamment au nord de Narbonne, 2 Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, 1 réserve naturelle régionale, 20 sites du Conservatoire du littoral, 2 espaces naturels sensibles, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, et le nord du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Sur la ZRTC, les milieux liés aux marais et complexes lagunaires sont quasiment entièrement recensés en tant que zones humides et regroupent 26 ZNIEFF de types 1 et 2, 4 ZICO, 4 sites Natura 2000 Oiseaux, 4 sites Natura 2000 Habitats, 1 zone humide protégée par la Convention de Ramsar, 1 APPB, 1 réserve naturelle nationale, 1 réserve de biosphère, 5 sites du Conservatoire du littoral, 1 espace naturel sensible et le Parc naturel régional de Camargue.

Les milieux steppiques de la Plaine de la Crau (Coussouls) sont protégés par 3 ZNIEFF de types 1 et 2, 1 ZICO, 1 site Natura 2000 Oiseaux, 1 site Natura 2000 Habitats, 1 réserve naturelle nationale, 1 espace naturel sensible.

Quant aux massifs montagneux (Estaque, Nerthe, Rove, Vitrolles) et des plaines qui les séparent, les protections recensées sont 8 ZNIEFF de types 1 et 2, 1 ZICO, 3 sites Natura 2000 Oiseaux, 2 sites Natura 2000 Habitats, 7 APPB, 4 sites du Conservatoire du littoral, 5 espaces naturels sensibles.

Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) intégrés dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) considèrent que ces ensembles forment des réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques correspondant aux cours d'eau et leurs ripisylves ou à de petits boisements.

Sont également recensés des plans nationaux d'actions (PNA) visant à préserver certaines espèces d'oiseaux, de mammifères, d'insectes et de reptiles inféodées aux milieux rencontrés (14 pour la ZRTA, 16 pour la ZRTB, et 4 pour la ZRTC). Ces espaces abritent une faune et une flore sensibles au dérangement. Ils devront faire l'objet d'une attention toute particulière lors de la définition du projet.

En termes de protection au titre du réseau Natura 2000, les quatre zones comprennent des zones spéciales de conservation au titre la directive Habitats (7 pour la ZRTA, 14 pour la ZRTB et 7 pour la ZRTC) et des zones de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux (3 pour la ZRTA, 13 pour la ZRTB, et 8 pour la ZRTC).

2.5 Méthodologie utilisée pour la caractérisation des enjeux du milieu naturel

Un enjeu est caractérisé par sa valeur intrinsèque. Ainsi, il est totalement indépendant du projet. Un enjeu environnemental traduit les préoccupations patrimoniales relatives aux espèces et habitats en présence. L'enjeu tient compte de la densité de l'espèce présente ainsi que de sa vulnérabilité et de la part de la population dans la zone par rapport à la population totale. Pour les habitats, au regard des données disponibles, l'enjeu tient compte de leur vulnérabilité. La vulnérabilité correspond à la probabilité d'extinction d'une espèce, elle se fonde sur le statut UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Une valeur d'enjeu a été déterminée.

Cette analyse est uniquement bibliographique et a pour but de localiser les grands secteurs d'intérêt du point de vue du milieu naturel :

- La trame « enjeu fort » a été reportée systématiquement pour les sites Natura 2000 (ZPS/ZSC) ainsi que pour les zones humides et milieux saumâtres. Ces derniers abritent des espèces inféodées à ces habitats particuliers et font l'objet de protections complémentaires telles (Ramsar, conservatoire du littoral, réserves naturelles, etc.). Les réservoirs de biodiversité où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante ont également été pris en compte dans cette trame.
- La trame « enjeu modéré » correspond aux secteurs d'inventaires (ZNIEFF de type 1) qui n'ont pas fait l'objet d'autres protections, mais qui démontrent de la présence potentielle de milieux d'intérêt. Les corridors écologiques qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité sont également reportés en enjeu modéré. Bien que nombreux car correspondant en général à la Trame bleue des cours d'eau, leur rôle dans la mobilité des espèces notamment est important.
- La trame « enjeu faible » correspond aux ZNIEFF de type 2 qui correspondent à de vastes ensembles naturels qui présentent une certaine cohérence dans leur fonctionnalité.
- La trame « enjeu négligeable » a été reportée sur les espaces agricoles qui de par les cultures pratiquées, notamment l'arboriculture fruitière et vignes où les traitements sont réguliers, ne sont pas propices à l'accueil d'espèces variées ou rares.

Sur cette trame, ont été superposés les sites classés ou inscrits d'envergure qui nécessitent d'être préservés de par leurs caractères naturels et paysagers. Ils mettent en exergue les points remarquables de la zone d'étude.

Enjeux de la ZRTA





